



## Edf reclame une facture 2 ans plus tard

Par **agguy**, le **17/04/2013** à **22:43**

**bonjour**

edf reclame 2 ans plus tard une facture hors mon ami a quitte cet appartement il y a 2 ans apres avoir contacte le proprio il nous confirme qu'il y a eu un autre locataire qui est parti de nuit sans payer loyer et certainement facture elec edf dit qu'il n'a pas recu ma resiliation et malgres leur avoir envoye une lettre du proprio et le nom de ce locataire il me reclame l'argent nous n'avons plus l'etat des lieux ni moi ni le proprio je pense qu'il ne retrouve pas cette personne et se rabat sur mon ami que devons nous faire merci

Par **Lag0**, le **18/04/2013** à **09:32**

Bonjour,

Aviez-vous bien pris contact avec EDF et transmis votre relevé de compteur pour clore l'abonnement ?

Si oui, EDF doit voir avec le propriétaire.

Si non, c'est normal qu'EDF vous demande de payer puisque vous êtes toujours titulaire de l'abonnement.

Par **agguy**, le **18/04/2013** à **12:16**

j'ai bien envoye mon releve de compteur mais edf dit qu'il n'a rien je ne vois pas comment je peux le prouver 2 ans plus tard ils disent que mes prélèvements etaient rejetes a ma banque alors que mon compte était cloture et que ma banque ne m'a rien signale je ne comprend pas

pourquoi il ne voit pas avec le proprio puisque lui et moi avons confirme que je n'etais plus dans l'appart et l'autre coloc s'est bien garde d'ouvrir un autre compte

Par **Tisuisse**, le **18/04/2013** à **12:50**

Bonjour,

Credirec est une officine de recouvrement. Lisez ce dossier sur ces officines :  
[http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement\\_73116\\_1.htm](http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm)

Vous avez un tas de messages qui vous indiquent quoi faire et quoi dire, comment le faire.

Ensuite, revenez nous poser vos questions complémentaires et on vous aidera à les résoudre.

Par **Lag0**, le **18/04/2013** à **13:01**

Bonjour Tisuisse, pourquoi parlez-vous de Credirec ?

Pour agguy, la réponse d'EDF se tient.

Si vous n'avez pas envoyé votre résiliation en LRAR, vous ne pouvez pas prouver qu'EDF l'a bien reçue.

Donc pour eux, vous êtes toujours l'abonné de ce point de livraison.

Par **agguy**, le **18/04/2013** à **23:22**

oui mais c'est facile pour une grande societe comme EDF de dire qu'ils n'ont rien recu biensure que oui j'ai envoye ma lettre avec LRAR apres deux ans sans nouvelles de qui que ce soit je ne pouvais pas deviner et pourquoi EDF n'a pas coupe l'elec si personne ne payait 2 ans ca me parait long pour reagir

Par **Lag0**, le **19/04/2013** à **07:02**

Puisque vous avez envoyé votre résiliation en LRAR, vous pouvez donc produire l'AR signé d'EDF comme preuve qu'ils l'ont bien reçue.